

Si vous avez reçu par voie postale un courrier de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion pour ouvrir votre espace personnel sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr.

1- Réception du courrier d'activation – Ouvrez votre espace personnel



Vous pouvez rencontrer des difficultés à activer cet espace du fait de dysfonctionnements informatiques :

Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur **Mozilla Firefox**.



Pour le mot de passe : il est demandé de fournir un mot de passe avec au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre et au moins un caractère spécial, le tout entre 10 et 50 caractères.

La liste des caractères spéciaux autorisés est la suivante : \$ @ & + - . # _ ? !

Ibis- Vérifiez les données pré-remplies et non-modifiables indiquées :
Nom, prénom, adresse, n° Siret et n° NIR (n° de sécurité sociale)



Si ces données comportent des erreurs : signalez-le via la **messagerie sécurisée** de votre espace personnel

ou si elle ne fonctionne pas à : artiste-auteur.limousin@urssaf.fr

Iter- Vous pouvez, si vous le souhaitez, moduler le montant de votre appel de cotisations du 1^{er} trimestre 2020.

Cette modulation doit être réalisée à partir de la messagerie de votre espace personnel Urssaf.

(Motif : « cotisations et paiement » / « Contactez nous » / « Nouveau Message » / « Cotisations et Paiements » / « Moduler mes cotisations ») en fournissant le montant estimé de vos revenus 2020 qui serviront de base au calcul de votre 1^{er} trimestre 2020.

***Par exemple :** Bonjour, Par estimation de mes revenus artistiques 2020, je vous informe que je souhaite moduler mon appel à cotisations du 1er trimestre 2020 pour X euros (revenus estimés 2020). Je vous remercie de la prise en compte de ma demande. Cordialement, X*

Si cette messagerie ne fonctionne pas : indiquez votre modulation à **artiste-auteur.limousin@urssaf.fr**. Vous pourrez demander une modulation à 0 euro ou d'un montant inférieur ou supérieur à l'appel à cotisations prévisionnel de 245€ (revenus 2019 ou estimés pour 2020) Cette dernière sera traitée par l'Urssaf du Limousin sans que ces derniers ne vous en fassent confirmation de réception.

Pour leur laisser le temps de réaliser ces modifications, **la date de paiement du 1^{er} trimestre 2020 a été décalé par l'Urssaf du Limousin au 31 janvier au lieu du 15 janvier.**

2- Réception du courrier comportant un échéancier intitulé « Cotisations 2020 »

Suite à l'envoi de ce premier courrier d'activation, l'Urssaf du Limousin vous a envoyé un échéancier.

Cet échéancier n'est pas un appel de cotisation.

Cet échéancier, basé sur une assiette sociale de 6 018€ pour un total de 975 € de cotisations à payer (3 X 245 € + 1 X 240 €), n'est pas un avis d'appel à cotisations, mais seulement l'information des acomptes prévisionnels de base. **Vous ne devez donc pas régler votre 1^{er} trimestre 2020 à réception de cet échéancier.** Les deux premiers appels seront effectivement de 245 euros sauf modulation de votre part. Le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre 2020 correspondront aux revenus déclarés en avril 2020 et non à 245 euros.

3- Réception de l'appel à cotisations du 1er trimestre 2020

- Il vous sera envoyé d'ici la fin du mois de février.
- Il vous sera bien adressé par voie postale.
- La date butoir de règlement, initialement prévu au 15 janvier puis au 31 janvier, a été exceptionnellement décalée au 29 février 2020.
- Les modulations éventuelles demandées sont intégrées à l'échéancier visible sur votre espace personnel.
- Vous pouvez le régler directement depuis votre espace personnel artiste-auteur urssaf en ligne ou bien par chèque.

Si vous recevez l'appel à cotisations du 1er trimestre 2020 et que votre demande de modulation n'a pas été prise en compte ou que vous n'avez pu y procéder avant, **vous pouvez encore le faire après réception de l'appel et demander sa correction** via la messagerie sécurisée de votre espace ou via l'adresse artiste-auteur.limousin@urssaf.fr et ce même après le 31 janvier.

! Pas d'inquiétudes : aucune pénalité ne sera appliquée que cela soit en cas d'erreur d'estimation et de modulation, en cas d'impayés avant l'envoi de relances personnalisées ou en cas de retard lié à la réception tardive de l'appel à cotisations pour le 1er trimestre 2020. **!**

Si vous n'avez pas reçu de courrier de la part de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion :

■ Que faire ?

1- Remplir le formulaire « artiste-auteur Urssaf » sur :
https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/artistes-auteurs/formulaire_code_activation_AA.pdf

↓
Imprimez-le et joignez-y une copie de votre Carte Nationale d'Identité ou un justificatif officiel d'identité.

↓
Envoyer le tout par voie postale à l'adresse indiquée sur le document.
(Urssaf Limousin – Pôle artiste-auteurs – TSA 70009 – 93517 Montreuil Cedex).

En retour, vous recevrez par voie postale le courrier de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion pour ouvrir votre espace personnel sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr

Attention !



Vous devez transmettre la modulation souhaitée pour l'appel de cotisations du 1er trimestre 2020 via la messagerie sécurisée de votre espace personnel ou si elle ne fonctionne pas à artiste-auteur.limousin@urssaf.fr afin que l'Urssaf rectifie l'appel de cotisations qui vous sera adressé.

2- Précisez que la réception tardive/décalée de votre code de connexion ne vous a pas permis d'ouvrir votre espace personnel en temps et en heure.

Par exemple : *Bonjour, La réception décalée de mon code d'activation ne m'a pas permis d'ouvrir mon espace personnel et d'effectuer la modulation de mon appel à cotisations du 1er trimestre 2020 au mois de décembre, en conséquence, par estimation de mes revenus artistiques 2020, je vous informe que je souhaite moduler mon appel à cotisations du 1er trimestre 2020 pour X euros (revenus estimés). Je vous remercie de la prise en compte de ma demande. Cordialement, X*

L'Urssaf du Limousin n'atteste pas réception des emails et courriers que vous leur envoyez mais prend en compte toutes les demandes.

Le nombre de demandes et leur traitement expliquent le temps de prise en compte.

Contacts de l'Urssaf du Limousin :

Par téléphone au 0 806 804 208

Par email à artiste-auteur.limousin@urssaf.fr

Par courrier à Urssaf Île de France, Pôle artistes-auteurs, TSA 70009, 93517 Montreuil Cedex

